

AGREMENT DE CHANGEMENT DE DENOMINATION

FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

Agrément du CMF n°02-2003 du 13 mai 2003

Adresse : *67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis*

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 12 avril 2012, d'octroyer un agrément pour le changement de la dénomination de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE en FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.